



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR09033DGAL

**ARRÊTÉ du 19 avril 2009**

**Portant nomination à la Commission nationale de l'agriculture  
raisonnée et de la qualification des exploitations**

**Le ministre de l'agriculture et de la pêche et le secrétaire d'Etat chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du gouvernement,**

- Vu l'arrêté du 30 avril 2002, modifié par l'arrêté du 15 mai 2007, relatif à la composition de la section agrément des organismes certificateurs de la Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations ;
- Vu l'arrêté du 3 mai 2007 portant nomination à la Commission nationale de l'agriculture raisonnée et de la qualification des exploitations ;

**ARRÊTENT**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition des membres de la section agrément des organismes certificateurs est modifiée comme suit :

**a) Collège des organismes certificateurs agréés**

Titulaire : Fabien ZEDDE, Directeur d'OCACIA, en remplacement de Damien MAES ;

Suppléant : Vincent COUEPEL, Directeur de CERTIS, en remplacement d'Arnaud de SAXCE;

**b) Collège des personnalités qualifiées**

Titulaire : Emmanuelle LANGHADE, APCA, en remplacement de Françoise FOCQUE.

**Article 2**

Le directeur général de l'alimentation et le directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère.

Fait à Paris, le 19 avril 2009

Le ministre de l'agriculture et de la pêche

Pour le Ministre et par délégation  
Le Directeur Général de l'Alimentation

Jean Marc BOURNIGAL

Le secrétaire d'Etat chargé de  
l'industrie et de la consommation  
porte-parole du gouvernement

Pour le Ministre et par Délégation  
par empêchement du Directeur Général  
de la Concurrence, de la Consommation  
et de la Répression des Fraudes  
Le Chef de Service

Francis AMAND